

CONSEIL MUNICIPAL DE CARAGOUDES

Séance du vendredi 06 octobre 2017 à 20H30

Présents :

Mmes GENSSLER Edith, MARTINEZ Amélie

MM. CANCIAN Jean-Louis, AMANS Didier, CAVALLI Bernard, CLARET Jean-Jacques, DUCOMMUN Frank, MARCHANT Marcel, PUYBUSQUE Yvon.

Absents excusés : Mmes CANS Brigitte, LAURENT Anne (procuration à M. Jean-Louis CANCIAN).

M. le Maire, préside le conseil, ouvre la séance.

M. Frank Ducommun est désigné secrétaire de séance.

Les comptes rendus des séances du vendredi 2 juin 2017 et du vendredi 6 juillet 2017 sont approuvés à l'unanimité.

Ayant pris connaissance d'informations complémentaires, le conseil décide d'annuler et de remplacer la délibération 2017-25, prise lors de la séance du 6 juillet 2017. Le conseil avalise par délibération **2017-26** (10 pour, 0 contre, 0 abstention) la dépense concernant l'acquisition d'une rampe pour l'accessibilité et d'un petit escalier pour permettre l'accès à la nouvelle salle de classe de l'école de Tarabel. Le conseil a bien conscience des délais très courts entre la décision d'une ouverture de classe supplémentaire, décision prise par l'inspection académique, et la rentrée scolaire. Néanmoins, le conseil souhaite pour l'avenir plus de consultations et souligne l'utilité de disposer de plusieurs devis

Par délibération **2017-27** (10 pour, 0 contre, 0 abstention) le conseil fixe l'indemnité pour le gardiennage de l'église communale à 120,97 € pour l'exercice 2017.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne met à notre disposition un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel. Le contrat actuel se termine fin 2018. Le prochain contrat couvrira les années 2019 à 2022. Par délibération **2017-28** (10 pour, 0 contre, 0 abstention) le conseil mandate le centre de gestion dans le cadre de la procédure de mise en concurrence.

Le conseil note que la participation à la consultation n'engage pas la commune quant à son adhésion au futur contrat.

La tondeuse auto-portée, utilisée pour l'entretien des espaces verts, nécessite une réparation importante. Vu les coûts engagés, le conseil décide l'acquisition d'une tondeuse neuve auprès des établissements Claret motoculture pour un montant de 2 400 € TTC, reprise comprise. Cette décision est formalisée par la délibération **2017-29** (9 pour, 0 contre, 0 abstention), M. Jean-Jacques Claret est absent durant ce point de l'ordre du jour. Une subvention d'équipement sera sollicitée auprès du conseil départemental.

Par délibération **2017-30**, le conseil approuve (10 pour, 0 contre, 0 abstention) la décision modificative n°02 qui inscrit, en section d'investissement, la dépense engendrée par l'achat de la nouvelle tondeuse et, en section de fonctionnement, les fonds de concours (600 €) sollicités par la communauté de communes des Terres du Lauragais lors des remises en état de voirie après dégâts d'orages.

L'agenda d'accessibilité programmée, accordé le 26 avril 2017 par M. le Préfet de la Haute-Garonne, prévoit une série de travaux et d'aménagements portant sur les édifices publics. Ces opérations étant terminées, M. le Maire enverra un courrier à l'administration pour l'informer de la réalisation des modifications nécessaires à une bonne accessibilité.

Le conseil prend connaissance de l'avancement des divers travaux prévus pour 2017 :

Travaux terminés :

- réalisation d'une nouvelle allée dans le cimetière nord,
- modification du seuil de l'entrée église,
- réparation de l'escalier de service du clocher,
- curage de fossés sur la voie communale n°17 (Antougnou),
- élagages au village,
- vérification des bornes d'incendie.

Travaux en attente :

- réfection peintures des volets du presbytère,
- réfection peintures des salles pour archives,
- arrachage des buis,
- réfection voie communale n°13 (à proximité de la Saune)
- remplacement des lampes d'éclairage public

M. le Maire informe le conseil de la requête exprimée par M. Philippe Mouchard : il souhaite l'abattage d'un cyprès du cimetière qui met en danger la base du caveau familial. Le conseil décide (9 pour, 0 contre, 1 abstention) de donner une suite favorable à cette demande.

La commune de Caragoudes vient d'être classée en zone de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse qui a sévi au cours de l'année 2016. Une demande d'indemnisation a été déposée auprès de l'assurance de la commune en vue de la réparation des dégâts causés par la dessiccation des sols.

En 2014, Le conseil avait donné un accord de principe à la cession d'une partie de la voie communale n°20 à la famille Poujoulas sur demande de celle-ci. Les procédures (géomètre, notaire) à suivre par les futurs acquéreurs ne sont toujours pas réalisées à ce jour. Le conseil charge M. le Maire de rencontrer M. et Mme Poujoulas pour leur signifier le caractère public de cette voie et connaître leur intention sur l'éventuelle acquisition de la partie concernée

Sur proposition de M. le Maire, le conseil décide d'étudier les conditions d'une installation d'un distributeur automatique de pain sur la commune.

La communauté de communes Terres du Lauragais, issue de la fusion de 3 communautés de communes, va harmoniser ses taux d'imposition sur la période 2017-2022. Le conseil prend connaissance des répercussions sur la fiscalité intercommunale pour les communes de l'ex Cœur Lauragais, Caragoudes en particulier :

Intercommunalité	Taux 2016 ex Cœur Lauragais	Taux 2022 Terres du Lauragais
Taxe d'habitation	10,48	12,09
Taxe foncier bâti	1,55	2,43
Taxe foncier non bâti	3,67	8,05
Cotisation foncière des entreprises	27,46	36,64

Les taux intercommunaux augmenteront donc progressivement de 2017 à 2022.

Le conseil prend connaissance des remarques transmises par M. Bernard Velay quant à son projet de blason de la commune de Caragoudes. Le conseil valide ses propositions. La devise apparaîtra en occitan : *Plan Plasent Vilatge* (un village bien agréable).

M. le Maire remercie tous les élus pour leur implication lors des quatre journées d'élections présidentielles et législatives du printemps dernier.

La fête locale s'est déroulée début septembre dans de bonnes conditions et à la satisfaction de tous les participants. Le conseil remercie et félicite le comité des fêtes et tous les volontaires pour la bonne organisation des festivités, particulièrement la présidente Mme Muriel Bergé-Nguyen.

Dans le cadre des journées du patrimoine, une plaque commémorative a été inaugurée au Domaine de Saune, destinée à marquer la mémoire d'un personnage célèbre de notre commune : Gabriel Lespinasse de Saune, ancien maire de Caragoudes, qui commanda le bateau chargé de transporter de Rouen à New York la statue de la liberté. Le conseil remercie Mme Édith Genssler, présidente et le foyer rural pour l'organisation de cette belle journée, clin d'œil à notre histoire.

Quelques dates :

- 11 novembre 2017 : commémoration de l'armistice (1914-1918)
- 21 janvier 2018 : cérémonie des vœux pour la nouvelle année
- 27 janvier 2018 : journée de travaux bénévoles

La séance est levée à 22h45.